

PROCES VERBAL

SEANCE DU 26 MARS 2024

Étaient présents: Mmes, MM. CHATRE Philippe, CHABRY Julien, CHARRIER Jérôme, BILLIEMAZ Gérard, CAPITAN Pascal, CHAUX Delphine, SERVAJEAN Yolande, MORLANDET Marie-Christine, TRONCY Georges, LAMURE Sandra et DEMICHEL Nelly

Étaient absents excusés Mrs CHAUMENTIN Gilles, PERSIGNY André, CAPITAN J.Paul

Secrétaire de séance : Mme SERVAJEAN Yolande

Le Quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 20/02/2024
- Renouvellement convention Santé, Prévention avec le CDG 42,
- Prime « pouvoir d'achat » salariés,
- Validation devis transport boues,
- Validation devis tondeuse,
- Validation devis Epicerie-Restaurant,
- Approbation compte de gestion et compte administratif 2023 budget Assainissement
- Vote du BP 2024 Assainissement
- Questions diverses

Avant d'ouvrir la séance Le Maire souhaite avoir une pensée pour Mr ROCHE André Maire de St Priest la Roche qui est décédé et a été inhumé samedi dernier avec tous les honneurs qui se doivent et qui étaient mérités. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Il fait part aussi du décès ce vendredi du locataire de la Commune Mr RUSSO Ludovic, compagnon également de notre employé à la cantine Corinne FREIGNE. A l'initiative du personnel une quête est ouverte pour ceux qui souhaitent participer aux fleurs. Il précise que Corinne a demandé à garder le logement quelques mois en attendant d'en trouver un.

Le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour 3 points pour lesquels il faut délibérer en urgence :

- Elaboration des zones d'accélération pour production énergies renouvelables
- Organisation du temps scolaire,
- Vote subvention exceptionnelle MJC

Le Conseil accepte et le PV de la précédente réunion est approuvé. L'ordre du jour est alors abordé. Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

-RENOUVELLE la convention avec le CDG 42 en optant pour le choix 1 Santé, prévention

- ACCEPTE le devis de transport de la terre de la station chez un agriculteur avec remise en état du terrain pour un montant de 6504 € TTC

- ACCEPTE le devis de PMA pour une tondeuse Honda d'un montant de 1900 € HT en remplacement de la précédente achetée il y a 9 ans

- VALIDE les devis des différentes entreprises pour le commerce Epicerie-restaurant pour un montant total TTC de 57 644.68 €. D'autres devis sont attendus. Le total des travaux est estimé à environ 62.000 € TTC. L'acquisition de l'immeuble se fait le 27 mars 2024 chez le notaire. La locataire actuelle Mme BRUNEL doit fixer un rendez-vous pour la visite de son appartement.

- VALIDE la décision du Conseil d'Ecole pour renouveler pour 3 ans l'organisation du temps scolaire sur 4 jours

- ACCEPTE la demande de la MJC pour la prise en charge par la Commune et la COPLER des frais du cabinet comptable (5000 €) qu'elle est obligée de prendre. La Commune versera donc 2500 € à compter de 2024.

- VALIDE, suite aux explications de Mr CHABRY Julien, les zones proposées pour le plan climat territorial. L'Etat veut connaître le potentiel énergétique du territoire. 6 critères sont définis pour analyser les zones

La Conseillère déléguée aux finances présente le CA 2023 et le budget 2024 de l'assainissement.

Le Conseil :

APPROUVE par 10 voix pour (Le maire ne participant pas au vote) le Compte administratif 2023 de l'assainissement et l'affectation du résultat. En fonctionnement le déficit de l'exercice est de 9480.80 € et sera affecté au Compte 002 déficit de fonctionnement dans le BP 2024 .Pour l'investissement l'excédent de l'exercice est de 188 918.45 € et compte tenu du déficit antérieur de 99 770.31 € l'excédent cumulé de 89 148.14 € se retrouvera dans le BP 2024 au C/001 Excédent d'investissement.

APPROUVE à 11 voix pour, le compte de gestion du Receveur Municipal pour 2023 qui est conforme au compte administratif de l'assainissement,

VOTE le BP 2024 à 11 voix pour, pour le budget assainissement qui s'équilibre en fonctionnement en dépenses et recettes à 77 994.81 € et en section d'investissement dépenses et recettes à 429 819.27 €

DECIDE d'attribuer la Prime Pouvoir d'achat au personnel éligible à hauteur de 60 % des montants maximums autorisés. Ces montants sont proratisés par rapport au temps de travail de chacun. Le CDG 42 doit passer en commission cette proposition afin que cette prime soit versée en juin aux salariés pouvant y prétendre.

Le Maire informe des prochaines réunions de commission prévues à la COPLER et les conseillers regrettent que ce soit en journée, ils ne peuvent pas poser des jours de congés pour y assister.

Mme LAMURE conseillère :

- fait part de la remarque qui lui a été faite : pourquoi la commune ne fait-elle pas travailler les entreprises installées récemment sur Cordelle ? Il est pris bonne note et elles seront consultées pour des devis à la prochaine occasion.

- Souhaite avoir une réponse pour la proposition de date pour le théâtre sur juin ? il est préférable de reporter en septembre voir en hiver

Mme SERVAJEAN conseillère souhaite connaître les volontaires pour la « corvée » de plantation des fleurs le 4 mai matin

Mr CHARRIER conseiller informe que pour le Ladies tour le 21 avril c'est l'équipe de SPORT NATURE qui assure les besoins en personne pour cette course. Par contre un appel aux bénévoles est lancé pour la semaine fédérale le mardi 23 juillet toute la journée à Cordelle. Il y a besoin de 60 personnes.

Mr TRONCY conseiller déplore le manque de personnes pour le nettoyage des bords de Loire. Ils étaient seulement 3. Il serait bien l'année prochaine d'y associer l'école.

La séance est levée à 23 h 15

La secrétaire de séance

